

Présents :

Jean Noël BADENAS – Hervé OBIOLS – Gilbert LEPETITCORPS ---- José PAGAN – Fabienne SIRAT – Hubert BELMONTE --Katia PARIS – Jean-Claude LECHAT - Sandie VARO - Annie GAYRAUD- Franck FELENEZ-- Adrien SOUTADE – ALBO Marie Line – MAROUZE Isabelle – Monique COLOMBIE – Annie MARTIN _ Pierre BONFILS – Louis ANGUERA – Serge GUARDIA – Marie COMPS – Alexia FAURIE

Absents excusés

Philippe CALMEL ayant donné procuration à José PAGAN
Marie Ange MOREAU ayant donné procuration à Marie Line ALBO

❖ **Contrôle de légalité : télétransmission des actes**

Convention d'adhésion et de mise en œuvre
Contrat commune / ADULLACT (logiciel de télétransmission des actes)

Voté à l'unanimité

❖ **Participation au Programme Environnemental et Climatique « Orb Libron »**

La Région gère dorénavant les programmes environnementaux – financement européen.
Délibération pour déléguer le syndicat de la vallée de l'Orb à se porter candidat à l'appel d'offre Région

Voté à l'unanimité

❖ **Agence de l'eau**

Convention tripartite prélèvement (agence eau/mairie/trésor public)
Sécurisation des délais de paiement via un prélèvement automatique

Voté à l'unanimité

❖ **Budget assainissement**

Clôture et fusion avec le budget eau : plus de souplesse.

Voté à l'unanimité

❖ **Renouvellement du contrat de l'animateur « lutte contre les pollutions diffuses » 2015-2017**

Laure Emmanuelle : agent ingénieur.
L'agence de l'eau propose de renouveler son contrat avec une prise en charge à hauteur de 80%

Voté à l'unanimité

❖ **Convention avec Hérault Energies (calcul sur la redevance Télécom)**

Cartographie des opérateurs téléphoniques pour récupérer une redevance de location du domaine public.

Voté à l'unanimité

❖ **Tarif pour la vérification étalonnage compteur eau**

Facturation d'étalonnage compteur par un agent communal.
Si le compteur est faux, la vérification est à la charge de la commune.
Si le compteur est juste, la vérification est à la charge de l'abonné :

3 possibilités :

- Dépôt du compteur par organisme habilité : 550€
- Vérification avec 2 compteurs : 215€
- Vérification avec une jauge étalon par un agent communal : 98€ (2h00 d'intervention + 1h00 d'administratif + jauge). Le coût d'une jauge varie entre 900 et 1500€.

*Contre 0
Pour 18
Absentions 4*